

LE PETIT LIVRE DE L'IA · CHAPITRE 3.3

Par où commencer : une feuille de route en six mois

Une PME n'a ni service informatique étoffé ni service de formation. Elle a d'autres atouts : des circuits courts, des personnes polyvalentes, des décisions rapides....

TransparenceRH

6 mois	250	20 min	1
de feuille de route	collaborateurs : registre	de formation par semaine	répondant IA



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

La LPD s'applique à toutes les entreprises, sans seuil de taille ; registre des activités de traitement dès 250 collaborateurs, ou plus tôt pour des traitements à risque élevé (LPD 12 ; OLPD 24).



LA RÈGLE

À retenir

Mois 2 et 3 : deux ou trois essais mesurés, formation courte et régulière.



LA RÈGLE

La règle clé

Le personnel utilise déjà des outils gratuits : Faire l'inventaire sans sanction, puis proposer un outil d'entreprise (CO 321d)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Encadrer plutôt qu'interdire. »



LE PIÈGE

Le piège

Interdire l'IA sans proposer d'outil : l'usage continue, mais caché.



LA BASE LÉGALE

Les références

LPD 9, 12, 16 ; OLPD 24 ; CO 321d ; CP 162, 321 ; règlement (UE) 2026/1744.



Le cas express

Les collaborateurs utilisent déjà des outils gratuits : on sanctionne ?

> ✓ **Pas d'abord** Inventaire sans reproche, outil d'entreprise, directive, formation.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Inventorier.
- ☐ Choisir un outil sous contrat.
- ☐ Essayer et mesurer.
- ☐ Écrire la charte.
- ☐ Faire le bilan à six mois.

Base légale : LPD 9, 12, 16 ; OLPD 24 ; CO 321d ; CP 162, 321 ; règlement (UE) 2026/1744.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/ia-pme.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 10 novembre 2026.